



JUSTICE

Huit magistrats cités à comparaître

La Commission de discipline des magistrats a tenu une réunion hier à Brazzaville à l'issue de laquelle elle a décidé de la comparution pour de huit magistrats. Les sanctions retenues par les membres de la commission seront soumises à l'appréciation du Conseil supérieur de la magistrature que préside le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso.

Page 3

Les membres de la commission de discipline des magistrats/Adiac



CONGO/BDEAC

Des défis pour Dieudonné Evou Mekou



Plusieurs projets attendent le nouveau président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Dieudonné Evou Mekou. Parmi ceux-ci, le décaissement des fonds pour la réhabilitation et l'équipement

du Chemin de fer Congo océan, l'installation de l'usine des produits pharmaceutiques à Ollombo, dans le département des Plateaux, la construction de la plateforme touristique sur le fleuve Congo. La BDEAC est l'un des principaux partenaires au développement de la République du Congo, avec un portefeuille estimé à 285 milliards de FCFA pour trente-neuf projets couvrant aussi bien le secteur public que privé.

Page 2

SANTÉ

Un poste avancé de collecte de sang à Brazzaville

L'association Regards d'Afrique a fait un don d'un poste avancé de collecte de sang au Centre national de transfusion sanguine (CNTF). La donation s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la santé. Ce dispositif sera installé à la cité universitaire à proximité de l'amphithéâtre 1600, dans le premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé.

« En vous offrant ce poste avancé, l'association se joint au combat de zéro décès par manque de sang que mène le CNTF », a indiqué le coordonnateur des projets santé de l'association Regard d'Afrique, le Dr Presley Tsengui.

Page 5



Une vue d'intérieur du nouveau poste de collecte

INDUSTRIES CULTURELLES

Le Congo éligible au programme « Créer en Afrique centrale »

Après un premier appel à propositions en mars 2021 ayant subventionné dix projets, le programme Afrique, Caraïbes et Pacifiques-Union européenne Culture a lancé un deuxième appel pour le programme « Créer en Afrique centrale » pour lequel le Congo est convié à soumissionner dans la catégorie des industries culturelles et créatives (ICC). Cette subvention permettra de soutenir les initiatives destinées à renforcer le rôle des ICC en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels, en vue d'accroître les recettes économiques du secteur créatif et favoriser durablement la création d'emplois liés au secteur culturel.

Page 15



EDITORIAL

Education

Page 2

ÉDITORIAL

Education

Former l'homme est le but assigné à l'éducation selon le philosophe et père de la pédagogie moderne, Comenius. L'association « Dynamique pour la promotion de l'éducation de qualité pour tous et développement » s'est appropriée cette assertion et en a fait l'un des points de son plaidoyer sur l'éducation de qualité au Congo.

Depuis plusieurs années, constatant que l'école congolaise fait face à de multiples problèmes endogènes et exogènes, cette organisation multiplie les initiatives dans la perspective de susciter la convocation d'états généraux de l'éducation.

Les grandes lignes de cette ambition sont définies dans ce que les initiateurs du projet appellent un « plan Marshall » destiné à sauver l'école congolaise.

Selon cette association, les maux qui minent ce secteur social sont connus : effectifs pléthoriques dans les salles de classe, manque d'enseignants qualifiés en particulier à l'intérieur du pays, absence de bibliothèques et laboratoires dans les établissements scolaires publics sans oublier la montée du banditisme dans les écoles au niveau des grandes agglomérations.

Pour les défenseurs de l'éducation de qualité, il est temps d'attaquer le mal à la racine. Les pouvoirs publics ont entendu cet appel en instituant un Haut-commissariat aux états généraux de l'éducation.

L'attention des Congolais est maintenant tournée vers cette institution qui attend de fixer l'opinion sur sa feuille de route.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION CONGO-BDEAC

Accélérer la cadence de réalisation des projets

De nombreux défis de financement des projets attendent le nouveau président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), le Camerounais Dieudonné Evou Mekou. Parmi ces défis figurent le décaissement rapide des fonds pour la réhabilitation et équipement du Chemin de fer Congo océan (CFCO), l'installation de l'usine des produits pharmaceutiques à Ollombo (Plateaux), la construction de la plateforme touristique sur le fleuve Congo...

La BDEAC est l'un des principaux partenaires au développement de la République du Congo, avec un portefeuille estimé à 285 milliards de francs CFA pour trente-neuf projets couvrant aussi bien le secteur public que privé. Ces projets sont considérés à fort impact social et économique concernant l'industrie; les infrastructures; le transport; le tourisme; les finances; la santé; l'agriculture; la formation et l'agro-industrie.

En février dernier, la banque a annoncé la collecte du montant record de 200 milliards francs CFA pour le financement des projets importants, dont la réhabilitation du CFCO. L'état des lieux de cette entreprise publique historique montre un chemin de fer en déliquescence. Le projet du gouvernement congolais prévoit la réhabilitation des lignes ferroviaires Pointe-Noire/Brazzaville (510km) et Mont-Belo/Mbinda (285km), soit une longueur totale de 886km.

L'institution financière sous-régionale s'est engagée, le 27 octobre 2021, à créditer 14 milliards francs CFA sur le compte de la société Startone Congo, chargée de construire la plateforme touristique et immobilière sur le fleuve Congo. Le nouveau site touristique devrait être érigé sur les rives du fleuve Congo, à côté de la Corniche. Le prêt de la BDEAC vise à permettre l'équipement du site touristique sur une superficie d'environ cinquante hectares, dont sept existants et quarante-trois à aménager sur le fleuve Congo.

Cet espace de loisir devrait accueillir des constructions à usage mixte, à savoir des centres commerciaux et des résidences. Le projet va doter la ville de Brazzaville de maisons individuelles; de logements collectifs;

des bureaux; hôpitaux; un River club; des églises; des restaurants et des centres commerciaux. Mais les habitués de la Corniche du centre-ville n'ont encore rien vu des travaux de la plateforme touristique et immobilière.

Depuis avril 2019, l'institution financière sous-régionale a accepté de financer à hauteur de six milliards de francs CFA le projet d'installation d'une unité de fabrication, de conditionnement et d'emballage des produits pharmaceutiques à Ollombo, dans le département des Plateaux, en plus d'un financement de douze milliards de francs CFA pour le renforcement du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville. Trois ans après, la population d'Ollombo attend toujours la première fumée de cette usine de productions des objets pharmaceutiques.

Plusieurs projets de la coopération Congo - BDEAC sont en cours d'exécution ou en attente de concrétisation, à savoir le financement de l'étude des travaux de réhabilitation de la route nationale n°2 ; le financement de l'extension et la diversification des activités industrielles de la société Global développement S.A (Globaline) à Pointe-Noire et Brazzaville ; la mise en place d'une exploitation agricole cacaoyère et multiculture dans la Sangha par le groupe Cofcao ; l'octroi d'un financement en faveur de la société Aéroports du Congo pour la modernisation et de la réhabilitation de l'installation aéroportuaire ; l'octroi d'une ligne de crédit à la Banque postale du Congo pour le refinancement des petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries...

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimmo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nonzoi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INFRASTRUCTURES

La construction du chemin de fer Sangha-Kouilou toujours envisagée

Le ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, Pierre Oba, a exprimé, le 9 avril dernier face au Sénat, l'optimisme du gouvernement quant à la réalisation du chemin de fer Sangha-Kouilou dans la perspective de l'exploitation des gisements de fer dans la partie septentrionale du pays.

Le chemin de fer Kouilou-Sangha est lié à la mise en place des infrastructures ferroviaires et portuaires au sud du Congo qui n'est plus une utopie, avait déclaré le ministre d'Etat.

« C'est un engagement que nous avons pris avec nos nouveaux partenaires et c'est une question que nous avons rendue incontournable dès le début des négociations. C'est un chemin de fer à deux voix et c'est une condition, une exigence du gouvernement », avait signifié Pierre Oba.

Il ajoutait que c'est même l'une des questions qui a fait l'objet de la rupture avec les anciens partenaires impliqués dans ce projet. « Dans leur travail, ils ne nous rassuraient pas beaucoup sur cette exigence du gouvernement qui consistait à la construction du chemin de fer de la Sangha à Pointe-Noire et le port minéralier de la Pointe Indienne. Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'éléments qui sont réunis et qui constituent l'optimisme et du gouvernement et surtout de nos partenaires du consortium chinois », a-t-il dit.

Le ministre d'Etat a rappelé que le gouvernement a essayé avec les Sud-Coréens mais le contexte mondial au plan financier et économique n'a pas permis de réaliser cela. Cependant, les études ont été faites à l'époque du ministre Emile Ouosso.

Jean Jacques Koubemba

JUSTICE

Vingt magistrats dans le collimateur du Conseil supérieur de la magistrature

La prochaine réunion du Conseil supérieur de la magistrature se tiendra sous l'autorité du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso. Elle statuera sur les sanctions votées par la commission de discipline à l'encontre de vingt magistrats.

Huit des vingt magistrats sanctionnés ont comparu le 19 avril pour divers motifs devant la commission de discipline présidée par le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka. Pour rappel, la commission de discipline des magistrats avait examiné, les 2 et 3 décembre 2021, les cas de douze magistrats déférés devant elle. Il leur est reproché les chefs de manquement au devoir d'honneur, de dignité et de délicatesse des magistrats.

Dans un communiqué de presse rendu public à l'issue de la session du 19 avril, la commission a annoncé que les sanctions qu'elle a votées seront soumises, comme celles de la première session, à la grande réunion du Conseil supérieur de la magistrature.

Notons que le président du Conseil supérieur de la magistrature, Denis Sassou N'Guesso, a relevé en fin d'année dernière lors de son message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès, certaines pratiques contraires à l'éthique et susceptibles d'entamer la crédibilité des cours et tribunaux. « Nul ne peut tolérer ces atteintes nocives qui affectent notre système judiciaire et asphyxient la noblesse du droit et l'impartialité de la justice



Les membres de la commission de discipline des magistrats/Adiac

dans notre pays. Le gain facile et déshonorant du trafic d'influence, de la corruption, de la concussion et de bien d'autres dérives dégradantes défie le professionnalisme de ceux qui sont chargés, au nom du peuple congolais, de dire le droit. Aussi les organes constitutifs de l'autorité et garants de l'intégrité du pouvoir judiciaire sont-ils collectivement interpellés devant

le prétoire et la conscience de la Nation », martelait le chef de l'Etat.

Selon le président de la République, le suivi et l'évaluation plus stricts des carrières des magistrats et auxiliaires « pourront assurément concourir à l'amélioration de la carte judiciaire de notre pays ainsi qu'à la disponibilité d'un personnel de qualité, aguerrri contre les antivaleurs et fai-

sant preuve de haute probité morale et civique afin de rendre, à nos populations et autres acteurs, la justice qui leur est due ».

Rappelons que la dernière réunion du Conseil supérieur de la magistrature remonte au 20 février 2018. L'une des décisions de cette grand-messe a été la révocation de sept magistrats pour fautes et manquements graves.

Parfait Wilfried Douniama

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Deux laboratoires inaugurés

Un laboratoire de physique appliquée et un autre de physique nucléaire ont été inaugurés, le 16 avril à la Cité scientifique de Brazzaville, par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Edith Delphine Emmanuel.

Le laboratoire de physique appliquée héberge l'unité de recherche en nanomatériaux et en matériaux technologiques tandis que celui de physique nucléaire accueille le projet de surveillance de pollution marine (en partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie atomique), a expliqué le directeur de l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen), le Pr Joseph Goma Tchimbakala.

Levant l'équivoque sur le laboratoire de physique nucléaire, le directeur de l'Irsen a rappelé que l'énergie nu-



cléaire est utile, entre autres, en matière de radiothérapie humaine, d'agriculture, de la santé, de la production de

l'électricité, de l'intelligence artificielle. « Ces deux laboratoires vont contribuer à la formation et l'encadrement des

jeunes chercheurs en accordant une place de choix aux femmes », a indiqué le directeur de l'Irsen.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Edith Delphine Emmanuel, la recherche appliquée doit contribuer au développement du pays. Le gouvernement et ses partenaires continueront d'investir pour ériger, équiper, moderniser les laboratoires car la recherche scientifique est un levier pour la résolution de plusieurs problèmes de développement.

Rominique Makaya



AVIS D'APPEL D'OFFRES

(Sans pré-qualification)



No de l'AOIO : 001-2022/MATIER/DGGT/CT-CEP

Émis le :

Maître d'Ouvrage : Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier.

Projet : Projet de développement du corridor de transport multimodal Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui-N'Djamena - phase 1.

Intitulé du Marché : Aménagement et bitumage de la route Ouesso-Pokola (47 km), avec la construction d'un pont de 616 m sur la Sangha.

Pays : République du CONGO.

No Prêt : 206/CG-21/01-INFRA du 10/12/2021.

Mode de passation des marchés : Appel d'offres international ouvert.

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), ci-après dénommée la Banque, pour financer le Projet de développement du corridor de transport multimodal Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui-N'Djamena - phase 1 (CD 13), et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché d'Aménagement et de bitumage de la route Ouesso-Pokola (47 km), avec la construction d'un pont de 616 m sur la Sangha.

Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct.

La Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral sollicite des Offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, sans que cela ne soit limitatif :

-la vérification complète et la mise à jour du dossier technique joint au dossier d'appel d'offres ;

-le rétablissement et l'implantation de la route à partir des bornes topographiques existantes ;

-la réalisation des pistes, des voies d'accès et des plates-formes d'installation de chantier y compris les revêtements et leur entretien ;

-les travaux préparatoires (débroussaillage, préparation des emprises, clôture, signalisation, installations de chantier, implantations de repères kilométriques) ;

-la réalisation et l'entretien des aires d'installation ;

-la production des notes de calcul détaillées, des détails d'exécution et des plans conformes à l'exécution des routes et des ouvrages accessoires, des ouvrages d'assainissement hydraulique, des plans de récolement ;

-les travaux de raccordement aux différents réseaux, nécessaires au bon fonctionnement du chantier ;

-la réalisation des déviations obligatoires et de tous les travaux ou dispositions nécessaires au maintien de la circulation dans les zones affectées par les chantiers ;

-la fourniture et l'entretien de toute la signalisation provisoire pendant la durée des travaux ;

-les travaux topographiques nécessaires à l'exécution des travaux ;

-l'installation et le fonctionnement du laboratoire de chantier ;

-les travaux géotechniques nécessaires à l'exécution ;

-les terrassements et autres travaux nécessaires à l'aménagement d'une plateforme routière de 11,50 m de large dont de 7,5 m de chaussée et deux accotements de 2,00 m chacun de part et d'autre sur un itinéraire de 47 km ;

-la réalisation des couches de chaussée ;

-le revêtement de la chaussée en béton bitumineux et des accotements en enduit superficiel bicouche ;

-l'aménagement des fossés, caniveaux et autres ouvrages d'assainissement de la route ;

-la remise en état des gisements d'emprunt et bases secondaires suivant le PGES ;

-la remise en état des lieux après l'exécution des travaux.

La procédure d'appel d'Offres sera conduite par mise en concurrence (internationale) en recourant à un Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) et ouverte à tous les soumissionnaires éligibles telle que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

1. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres pendant les heures de travail de 9 heures 00 à 14 heures 00 à l'adresse mentionnée ci-dessous Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral-projets BAD, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO - 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya). - BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 956 86 64, E-mail : ceprbaddggt@gmail.com ; payima6@gmail.com ; batoung123@gmail.com

2. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA. La méthode de paiement sera le chèque ou virement bancaire.

3. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 juin 2022 à 12 heures 30 mn. Les Offres électroniques ne seront pas autorisées. Les Offres hors délai seront rejetées. Les Offres seront ouvertes publiquement, le même jour à 13 heures 30 mn, en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous.

4. Les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant d'Un milliard (1 000 000 000) Francs CFA.

5. L'adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est :

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral-projets BAD, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO -

2, Route de la Base militaire,

5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya).

BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 956 86 64,

E-mail : ceprbaddggt@gmail.com ; payima6@gmail.com ; batoung123@gmail.com.

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO. -

SANTÉ

Un poste avancé de collecte de sang à Brazzaville

L'association Regard d'Afrique, à travers le ministère de la Santé, a mis à la disposition du Centre national de transfusion sanguine (CNTF) des containers aménagés de collecte de sang pour l'accompagner dans le défi de la disponibilité du sang dans le pays.

Le poste avancé de collecte de sang massif destiné à la CNTF a été réceptionné par le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, qui à son tour l'a remis au directeur général du CNTF, le Dr Serge Oscar Mokono, en présence de la présidente de l'association, Nathalie Bumba, et de plusieurs membres du gouvernement.

La donation s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale de la santé, célébré le 7 avril dernier, a expliqué le coordonnateur des projets santé de l'association Regard d'Afrique, le Dr Presley Tsengui. Il a rappelé que ce poste avancé de collecte de sang, qui sera installé à la cité universitaire, à côté de l'amphi 1600, est la contribution de cette association à la promotion du don de sang volontaire et bénévole auprès des étudiants et de la population environnante. « Mme Nathalie Bumba, fondatrice de l'association, a décidé, à compter de cette année, d'élargir son combat dans le domaine de la santé. L'association se joint donc au combat de zéro décès par manque de sang, que mène le centre, en offrant le premier poste avancé de collecte de sang de masse que nous avons présenté ce matin », a indiqué le coordonnateur des projets santé de l'association Regard d'Afrique.

Pour sa part, le directeur général du CNTF, le Dr Serge Oscar Mokono, a déclaré qu'en deux ans, ce centre a doublé la production. Elle est passée à 45 000 poches produites par an à 90 000 poches. Malgré ce bond important en production, a-t-il fait savoir, ce n'est toujours pas suffisant, parce que les besoins sont autour de 150 000 poches. Le gap est encore important. Active depuis 2015, l'association Regard d'Afrique œuvre en général pour le bien-être des enfants et en particulier sur leur éducation.

Guillaume Ondze

VIOLENCES SEXUELLES

Juristes et psychologues s'impliqueront dans la lutte contre le fléau

Les psychologues et juristes vont renforcer le plateau technique de quatre hôpitaux de base, dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux filles, a indiqué la directrice de cabinet de la ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement (MPFIFD), Natalie Ndembe Kaki.

Le projet du ministère de la Promotion de la femme est appuyé par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), une agence de l'Organisation des Nations unies qui œuvre dans l'amélioration et la promotion de la condition des enfants.

Les formations sanitaires de Makélékélé et Talangai à Brazzaville, ainsi que Loandjili et Congo Malmbe à Pointe-Noire sont retenues pour le lancement et l'expérimentation de ce projet intitulé « Prise en charge psycho-sociale, juridique et judiciaire des filles victimes de violences sexuelles ».

Ainsi donc, le projet vise à renforcer les capacités techniques, opérationnelles et humaines de ces formations sanitaires pour la fourniture de l'offre biomédicale, psychosociale, juridique et judiciaire au bénéfice des filles âgées de zéro à dix-huit ans. Le logiciel Primo, en charge pour améliorer le référencement des victimes, sera installé dans les formations sanitaires en phase d'expérimentation de ce projet.

La directrice générale du Centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme (CRIDF), Virginie Ndessabeka, confirme que les enquêtes croisées du MPFIFD, du Fonds des Nations unies pour la population et de l'Unicef entre 2005-2011 dans les hôpitaux de Makélékélé et Talangai, présentent 2301 victimes survivantes prises en charge par ces formations sanitaires.

« 90% des victimes étaient des enfants âgés de trois mois à 15 ans selon une source poli-

cière datant de 2018. Depuis la covid-19, la majorité des filles victimes a l'âge qui varie entre 5 et 12 ans. L'offre de ce projet est essentiellement portée sur la prise en charge biomédicale, juridique et psychosociale des filles de zéro à 18 ans », a indiqué Virginie Ndessabeka.

Sans contestation, les violences sexuelles sont de graves atteintes aux droits fondamentaux et sur les filles. Elles ont des conséquences sur leur santé, leur croissance et leur éducation et peuvent occasionner des troubles comportementaux, comme: la baisse de l'estime de soi; le sentiment de honte; l'anxiété; le stress post-traumatique; l'hypervigilance; la dépression; les troubles obsessionnels du comportement et les comportements alimentaires perturbés.

« Dans la sous-région africaine, neuf adolescentes sur dix ont eu des rapports sexuels forcés avant l'âge de 15 ans et le Congo ne fait pas exception à ce fléau avec des cas d'enfants de moins de 2 ans ou trois mois qui sont des victimes. Plus de deux mille cas, selon notre rapport 2021 sur les violences sexuelles fait dans quatre formations sanitaires. Ce fléau est un problème de santé publique et un problème social », explique Cinthia Douabelé, chef de section éducation, protection et développement de l'adolescence à l'Unicef.

L'adoption de la loi «Emilienne-Mouebara» saluée

Le délégué de l'Unicef a aussi signifié que l'appui de l'institution qu'elle représente contribue aux engagements mondiaux et régionaux dont le Congo a signés. Elle a salué l'adoption de la loi «Emilienne-Mouebara» par les deux chambres du Parlement congolais.

« Au Congo, les violences ayant pour base le genre restent encore un sujet tabou. Les actes de violences se multiplient et semblent être normalisés et banalisés du point de vue des sanctions sociales et judiciaires appliquées. Les psychologues et juristes vont renforcer le plateau technique de quatre hôpitaux de base dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux filles. Avec la survenue de la covid-19, elles ont connu une incidence significative. 103 cas de violences conjugales entre mai-juin 2020, dans les zones d'intervention humanitaire, notamment le Pool, les Plateaux, la Cuvette et la Likouala, soit 1103 cas de violences ayant pour base le genre ont été enregistrés au premier trimestre 2019 », a indiqué Nathalie Ndembe Kaki, directrice de cabinet au MPFIFD.

La mise en œuvre de ce projet contribuera à protéger la fille, l'un des programmes d'actions du gouvernement, au titre de la consolidation des fondements du vivre-ensemble et du progrès social pour tous dans la solidarité. Les violences fondées sur le genre ont plusieurs formes: physiques; psychologiques; financières et ne connaissent ni frontière ni race, encore moins ni sexe ni frontière et ni position géographique.

Fortuné Ibara

VIE ASSOCIATIVE

Le Dr Landry Martial Miguel choisi à la tête de l'Acoteb

L'Association congolaise des technologistes et biologistes médicaux (Acoteb) a élu, le 16 avril, son nouveau bureau exécutif à l'issue d'une assemblée générale, couplée à la célébration de la Journée internationale du biologiste, au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville. Le Dr Landry Martial Miguel en est le nouveau président.

Le nouveau bureau exécutif de l'Acoteb a été élu pour un mandat de trois ans. Outre son président, il comprend neuf membres parmi lesquels un secrétaire général, un secrétaire chargé de la formation, une secrétaire chargée des relations extérieures, un secrétaire chargé de la communication. Un comité de suivi et d'évaluation de six membres a été également élu, coordonné par Brunel Angounda suivi d'un secrétaire et un rapporteur.

Après son élection, le président de l'Acoteb a indiqué que le tâche est immense et ses actions seront orientées vers la promotion de sa corporation. Il envisage de répertorier tous les membres potentiels, notamment des technologistes et biologistes sur l'ensemble du territoire national. « Partout où il y aura un laboratoire d'analyses médicales, nous avons un membre potentiel à contacter »,



Le Dr Landry Martial Miguel posant avec les membres de l'Acoteb/DR

a-t-il indiqué. Landry Martial Miguel a expliqué à cette occasion le rôle du biologiste et du technologiste. Ces deux techniciens contribuent au diagnostic du malade ou des pathologies, a-t-il souligné, ajoutant que le médecin ne peut diagnostiquer la maladie seul car il a besoin de l'avis du biologiste. Au-delà de ce rôle, ces techniciens interviennent

dans la surveillance des épidémies avec des données statistiques des laboratoires de l'analyse médicale. Outre l'élection du nouveau bureau, l'ordre du jour de l'assemblée générale a porté également sur la vérification des cotisations statutaires des membres et le bilan financier. Les membres de l'Acoteb ont été édifiés sur les états financiers de 2019 à avril

2022, en dépenses et en recettes.

En ce qui concerne la non reconnaissance des établissements privés de santé par les universités de biologie, le nouveau président de l'Acoteb a promis de rencontrer les autorités compétentes sur la question pour l'intégration de ces écoles de biologie médicale. Il a, par ailleurs, souligné qu'il faudra que ces écoles remplissent un

cahier de charges pour certaines exigences auprès du ministère de l'Enseignement supérieur.

L'ancien président du bureau exécutif, Constant Arsène Gongault Bany, pour sa part, a souligné la compétence et l'intelligence des technologistes et biologistes à diriger des laboratoires et à faire la lecture adéquate des textes. Selon lui, leur mission principale se résume dans les 25% des actions non réalisées.

Précisons que l'assemblée générale a réuni les membres de l'association, les étudiants des écoles de formation en santé publiques et privées, des chercheurs et bien d'autres. Les travaux ont été marqués par des communications, notamment sur « L'état de la formation dans la biologie médicale au Congo » ainsi que sur « La Convention de mise en faisceau de laboratoire d'analyse médicale ».

Lydie Gisèle Oko



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS /AMI RELANCE N° 003/MEPSIR/PRISP-UCP/22

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL EN CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES SUR LA DETTE PUBLIQUE CONGOLAISE AU PROFIT DE LA CAISSE CONGOLAISE D'AMORTISSEMENT (CCA)

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « mise en place d'une base de données sur la dette publique congolaise au profit de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) ».

1. L'objectif général de la mission consiste à élaborer une base de données unique de la dette au profit de la Caisse Congolaise d'Amortissement.

Il s'agira pour la CCA et tous les autres acteurs de l'endettement public de s'approprier les meilleures approches, les techniques de collecte et de centralisation des données de la dette, afin de mettre en place une base de données exhaustive, inclusive et unique couvrant les engagements des entités publiques et privées bénéficiant ou non de la garantie de l'Etat.

2. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants :

- La formation du candidat dans le domaine requis ;
- Les qualifications générales et expérience du candidat dans son domaine de spécia-

lisation ;

- Son expérience dans la réalisation des missions de mise en place des bases de données de la dette.

3. Profil du consultant

Le consultant en charge de la mission doit justifier les qualifications ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5) en Informatique ou en génie informatique datant d'au moins quinze (15) ans et avoir travaillé dans les grandes sociétés et administrations publiques en Afrique ;
- Avoir une expérience sur la gestion des obligations au titre de la dette, telles que les dettes de l'Etat, les dettes garanties par le secteur public et les dettes rétrocédées, ainsi que les dons et les réaménagements de la dette. Le candidat retenu devra présenter des attestations de travail tout en précisant les coordonnées de contact des personnes pouvant cautionner les expériences du consultant ;
- Justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la mise en place des bases de données de la dette ;
- Avoir participé à la mise en place ou la maîtrise de l'utilisation du logiciel SYGADE développé par la CNUCED, d'une part, disposer des compétences avérées dans la migration de la base de données SYGADE

6 vers la version SYGADE 7, serait un atout, d'autre part.

4. Durée de la mission

La durée de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrés.

5. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

6. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017

et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 2 mai 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention « Mise en place d'une base de données sur la dette publique congolaise au profit de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) »

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3
Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 15 avril 2022

Le Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI RELANCE N° 004/MEPSIR/PRISP-UCP/22

RECRUTEMENT D'UN EXPERT(E) INTERNATIONAL(E), SPECIALISTE DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION (MNV) AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Expert(e) international(e), Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

I. Objectif général

L'objectif de la mission de l'Expert international, Spécialiste MNV est de fournir un soutien et des formations permanentes pour la mise en œuvre d'un système MNV incluant le mécanisme des paiements du Programme de Réduction des Emissions (PRE) dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

III. Profil du Consultant

- Être détenteur d'un niveau Master (BAC + 5) dans le domaine de la Foresterie, des sciences Géographiques, des mathématiques ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans l'application pratique des méthodologies de comptabilisation des gaz à effet de serre dans le secteur REDD+, notamment à niveau juridictionnel ;

- Avoir des capacités avérées dans le domaine de la comptabilisation carbone avec une connaissance de la télédétection et les Systèmes d'Information Géographique (SIG), de la cartographie de changement de couvert forestier (incluant la production de données de références en utilisant l'interprétation d'imageries satellites à haute résolution) et des inventaires forestiers et du carbone ;
- Avoir des capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier et être capable de travailler sous pression ;
- Avoir une bonne capacité de préparation des rapports, des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie et les partenaires ;
- Justifier d'une parfaite maîtrise du français et de l'anglais, et faire preuve d'excellentes compétences en communication écrite et orale dans les 2 langues requises ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur forestier, du processus REDD+ en République du Congo et du programme de réduction des émissions (PRE) Sangha-Likouala est requise ;
- Avoir la connaissance des directives pour les programmes pilotes dans le cadre du Fonds carbone du FCPF est un atout majeur ;
- Justifier d'une expérience dans le développement et l'application d'outils de suivi tels qu'appliqués à REDD+ est un avantage.

La langue de travail est le français.

IV. Durée de la mission

La durée du contrat est de huit (08) mois.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être

transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 2 mai 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention « Expert(e) international(e), Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) au sein de l'unité de gestion du programme REDD+ ».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 15 avril 2022

Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA

GUINÉE CONAKRY

La junte au pouvoir dévoile les étapes de la transition

Le ministre guinéen de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a dévoilé, le 15 avril, les dix étapes qui doivent mener au retour à l'ordre constitutionnel, sans toutefois donner un calendrier précis.

Au cours d'une cérémonie solennelle, le colonel Mamadi Doumbouya, président de la transition et chef du Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), a lancé officiellement les travaux du dialogue inclusif.

« Nos problèmes doivent se régler entre nous. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un cadre de concertation. Vous savez, il y a plusieurs réformes à mener dans notre pays et il faut le faire parce que si on ne le fait pas, je ne pense pas et je ne crois pas que quelqu'un d'autre va le faire à notre place », a déclaré le colonel Mamadi Doumbouya dans son discours.

Invoquant la dette morale de l'ensemble de la population envers la République de Guinée, le président de la transition a une nouvelle fois profité de cette occasion pour inviter ses compatriotes « à dialoguer, à se parler, à s'écouter et à trouver des solutions pour le pays ».

Pour sa part, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a dévoilé les étapes devant conduire au retour à l'ordre constitutionnel sans indiquer le calendrier. Selon le programme détaillé, la fin de la transition doit passer par « le recensement général de la population, le recensement administratif à vocation d'état-civil, l'établissement du fichier électoral, l'élaboration de la nouvelle Constitution, l'organisation du scrutin référendaire, l'élaboration des textes de lois organiques, l'organisation des élections locales puis législatives, la mise en place des institutions



Quelques ambassadeurs et membres des représentations étrangères, attendant une rencontre avec la junte militaire dirigée par le colonel Mamadi Doumbouya, au palais du peuple, à Conakry, en Guinée, le mercredi 15 septembre 2021. © AP Photo/Sunday Alamba

nationales issues de la nouvelle Constitution, et enfin l'organisation de l'élection présidentielle ». Par ailleurs, dans une correspondance adressée à l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie, une coalition d'une vingtaine de partis politiques présidée par l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, chef de l'opposition et leader de l'Union des forces démocratiques de Guinée, le ministre Mory Condé a demandé une proposition de chronogramme de la transition à lui transmettre au plus tard le 20 avril.

Présent lors du lancement de ce cadre de dialogue inclusif, l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté, qui préside aussi le Parti de l'espoir pour le développe-

ment national, a déclaré devant la presse : « Opter pour la chaise vide, je crois que ce n'est pas respectueux de ce que les Guinéens veulent. Il faut participer, dire ce qu'on pense et le dire avec sincérité et franchise pour éviter le chaos. »

Le dialogue boycotté par certains acteurs locaux

De nombreuses formations politiques réunies au sein du G58, notamment l'Union des forces démocratiques de Guinée, l'Union des forces républicaines, mais également le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG Arc-en-ciel, le parti de l'ex-président Alpha Condé), n'ont pas pris part à cette session inaugurale. Le RPG et ses alliés réclament la pré-

somption d'innocence pour son leader, l'ancien Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, emprisonné à Conakry depuis le début de ce mois pour des faits présumés d'enrichissement illicite et de détournement de deniers publics. Par ailleurs, l'ancien parti au pouvoir exige également la libération d'Alpha Condé, placé en résidence surveillée depuis son retour au bercail le 8 avril dernier. Réunis quelques jours avant, à Conakry, les leaders politiques membres du G58 ont relevé plusieurs insuffisances qui, selon eux, ne leur permettent pas de participer au dialogue. Outre un cadre de concertation indépendant, impartial et transparent, placé par ailleurs sous l'égide de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), le G58 exige la liste nominative des membres du CNRD, ainsi que l'ouverture des procès relatifs aux crimes de sang commis dans le pays par le passé. À peu de choses près, les mêmes exigences sont formulées par certaines organisations de la société civile telles que la coordination nationale du Front national pour la défense de la Constitution.

Plus de sept mois après l'arrivée de la junte au pouvoir, une partie de la population guinéenne s'interroge toujours sur les véritables intentions du colonel Mamadi Doumbouya et le CNRD.

Spécialiste des questions de sécurité et responsable du Centre d'analyse et d'études stratégiques de Guinée, Mamadou Aliou Barry a estimé que « par les actes qu'ils posent, le colonel Mamadi Doumbouya et le CNRD sont là pour un bon moment. Et c'est la raison pour laquelle ils ont du mal à déposer un chronogramme aussi bien au niveau des partis politiques que de la société civile et de la Cédéao. Ils annoncent un programme en dix étapes avant le retour à l'ordre constitutionnel. Mais sur aucune des étapes il n'y a de durée. J'ai la nette impression qu'ils sont encore en train de réfléchir à déposer un chronogramme, mais il ne sera pas accepté par la Cédéao, parce que les actions qu'ils sont en train de poser nécessitent une durée minimum de cinq ans ». Rappelons que l'ultimatum de la Cédéao expire le 25 avril et elle attend notamment « un calendrier acceptable pour la transition. »

Yvette Reine Nzaba

AFFAIRES FONCIÈRES

Le Cudhoc interpelle la Cour suprême sur un litige foncier à Madibou

Le président du Cercle uni des droits de l'homme et culture de paix (Cudhoc), Gaspard Mientima, a demandé le 15 avril à Brazzaville, aux autorités de la cour suprême à bien interpréter la loi dans les affaires des litiges fonciers.

L'interpellation du président du Cudhoc, une organisation de la société civile, faite suite aux erreurs judiciaires dans le règlement de propriété, de plus de quatre cent parcelles de terrains, situé dans l'arrondissement de Madibou.

L'affaire oppose feu Massengo Charles à la succession Madzabou ainsi que le collectif des acheteurs des parcelles du domaine comprenant 110 parcelles sis les zones 7 et 12 du quartier Kibina, arrondissement 8 Madibou.

« Sur l'attestation de vente on note : les invalidités sur les mentions des cartes nationales d'identités présentées à la date indiquée, l'inexistence

de la superficie du terrain vendu, le cachet apposé sur cette attestation de vente se réfère de l'arrondissement 1 Makelekele, ne s'accompagne d'aucune signature et en la dite date madibou relevait de la compétence du district de Ngamaba... et biens d'autres erreurs du supposé vendeurs sont graves. Nous avons déjà une procédure engagé pour aller en rétractation », a indiqué Éric Yoane Kiassakouka Mongo, président de la commission de suivi du litige des acquéreurs des parcelles de Kibina zone 7 et 12 à Madibou. A Brazzaville comme à Pointe-Noire, les affaires domaniales sont courantes dans les diffé-

rentes mairies, les préfectures ainsi que dans les tribunaux sont récurrentes et l'évidence ne l'emporte pas sur l'escroquerie foncière.

Les actes de donations, les legs et les citations se faisaient sans documents écrits et se transmettaient de bouche à oreille. Face à cette situation, lorsque des événements imprévus surviennent, leur trouver une solution qui prenne en considération, à la fois les conditions nouvelles qu'exigent l'évolution des sociétés et l'héritage de la tradition, devient un vrai casse-tête.

« Nous connaissons que tous congolais à droit une justice de qualité garantie par un

procès juste et équitable rendu par une justice impartiale. Et, les droits de l'homme font partie intégrante de notre constitution. Saisi par ce collectif, nous demandons aux autorités de la cour suprême à bien interpréter la loi dans les affaires des litiges fonciers. Le faux évoqué dans la citation directe annulée relève de la compétence d'un juge de la cour criminelle. Ce qui oblige le juge répressif du pénale de se dessaisir du dossier. Mais en reprenant son cours au civil, juges du second degré ont enjambé le faux incident civil soulevé par l'avocat du collectif. C'est delà que tout sombre », a indiqué Gaspard

Mientima, président du Cudhoc.

Sur les affaires des litiges fonciers, la frange d'hommes de loi qui s'enrichissent est surtout constituée d'avocats spécialistes des conflits domaniaux, confrontant de façon alerte les documents écrits aux révélations orales des protagonistes.

Par ailleurs, dans un pays en pleine mutation, avec l'irruption du droit moderne dans nos sociétés, la question se pose de savoir quel comportement adopter face à des litiges opposant des personnes n'ayant pas été moulées dans la même conception juridique.

Fortuné Ibara



Avis d'appel d'offres

Unité d'appel d'offres: SOCIETE NOUVELLE DES CIMENTS DU CONGO (SONOCC)

Appel d'offres : Transport de 20.000 tonnes de ciment du port ATC de BRAZZAVILLE au port de BANGUI, RCA

Numéro d'appel d'offres : SONOCC/2022/005

Délai d'appel d'offres : 15 Mai 2022

La société nouvelle des ciments du Congo a lancé un appel d'offres public pour le *transport de ciment* du port de ATC de BRAZZAVILLE au port de BANGUI, RCA avec **ASSURANCE DE LA MARCHANDISE COMPRISE**. Les soumissionnaires désireux de faire appel à la concurrence peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du contact suivant

Contact : MAKOUNDOU Lucien

Adresse : La Gare, Marché PV en face de la Direction Générale de PremierBet, SONOCC, Brazzaville

Téléphone : +24206709-92-76 / +24205392-79-92

E-mail: mathurinmakoundou@gmail.com



NOUS RECRUTONS

La société nouvelle des ciments du Congo recrute pour son usine se trouvant dans la Bouenza , plus précisément à Loutété

Description du Poste :

Interprète de langue chinoise assurant la plus fluide communication entre le personnel congolais et le personnel chinois.

Profil :

- Diplômé de Chine
- Fluide en chinois parlé (écrit est un avantage)
- Connaissance parfaite de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint etc)
- Sociale et capable de travailler en groupe
- Serein et organisé dans la réalisation des tâches
- Pouvant faire face à toutes les tâches relatives à la bonne tenue d'un bureau

Délai : 30 Mai 2022

Contact :

MAKOUNDOU Lucien

La Gare, Marché PV en face de la Direction Générale de PremierBet, SONOCC, Brazzaville

+24206709-92-76 / +24205392-79-92

mathurinmakoundou@gmail.com

PROGRAMME DES OBSÈQUES



La famille Mamaty, les enfants Mamaty, la grande famille Ondoko, les familles Kombele, Djemissi et Yabiya ont la profonde douleur d'informer les parents, la fraternité Saint-Joseph, la mutuelle jeudi k, les amis et connaissances du décès de leur épouse, mère, tante, nièce et sœur, la veuve Mamaty née Alphonsine Ondoko, survenu à Brazzaville le 8 avril 2022.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis n°68 rue Bandas à Poto-poto (au croisement de l'avenue Marien-Ngouabi).

Le programme des obsèques se présente comme suit :

Vendredi 22 avril 2022

- 9 h30 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville
- 10 h00 : recueillement au domicile sis n°68 de la rue Bandas Poto-Poto
- 12 H00 : départ pour l'église (Basilique Sainte-Anne)
- 12 h30 : messe de requiem en la Basilique Sainte-Anne
- 14 h30 : départ pour le cimetière du Centre ville
- 17 h00 : retour du cimetière et fin de la cérémonie.

Mwènè Charles Omboumahou, Kani d'Owando et famille informent les parents des villages : Owando, Mbémbé, Otsendo dans le district d'Owando ; Pama dans le district d'Ongogni et Ngania dans le district d'Ollombo, Makoua dans le district de Makoua, ainsi que les amis et connaissances que les obsèques de la veuve Gombet née Omboumahou-Olokaoua Joséphine, inspectrice de l'Enseignement à la retraite, ancienne secrétaire régionale de l'Union révolutionnaire des femmes du Congo (URFC) de la région de la Cuvette, ancienne conseillère de région de la grande Cuvette et représentante des femmes de celle-ci au Parlement au cours des années 1985-1991, décédée à Paris en France, se dérouleront selon le programme ci-après :

Mercredi 20 avril 2022 à 14H00 : conseil de famille (Inkanda l'endzihi)

Vendredi 22 avril 2022 : arrivée de la dépouille mortelle à Brazzaville par le vol régulier d'Air France, suivi du dépôt à la morgue municipale de Brazzaville

Samedi 23 avril 2022 à 11H00 : retrait et recueillement au domicile familial sis n°102 bis de la rue Lampama à Talangai.

Dimanche 24 avril 2022 : départ de la dépouille pour Owando.

Lundi 25 avril 2022 à 14H00 : conseil de famille à Owando

Mardi 26 avril 2022 : messe de suffrage en la cathédrale Christ-Roi d'Owando

15H00 : inhumation au cimetière familial de Kanguini

Jeudi 28 avril 2022 : retour à Brazzaville de la délégation.

Samedi 30 avril 2022 à 14H00 : dernier conseil de famille à Brazzaville.



NÉCROLOGIE

Les enfants Ibe et Marina Zodialho agent des Dépêches, famille Moukondo annoncent aux parents, amis et connaissances du décès de leur sœur et belle-fille le décès de Mme Moukondo née Ibe Mfira Ornella, survenu le 10 avril 2022 à Paris.

La veillée mortuaire se tient au 44 rue Maguengué Texaco (réf : avenue de l'intendance). Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

**Alors,
on fait quoi
aujourd'hui?**



URBANISME ET HABITAT

Traque des occupants illégaux des immeubles de l'Etat

L'enquête à mi-parcours menée dans le secteur de l'urbanisme et habitat révèle que plusieurs occupants irréguliers des maisons de l'Etat sont sans titre ni qualité, alors qu'il y a d'autres sous-locataires non reconnus, en violation du contrat de bail, et d'autres indélébiles qui accumulent plusieurs mois de loyer impayés.

Dans un communiqué du 18 avril, le ministère de l'Urbanisme et Habitat a informé l'opinion que seul le consentement des parties à un

contrat de cession ou de vente assure le transfert de propriété. Il s'adresse ainsi à ceux qui se prévalent propriétaires ou occupants des biens immobiliers de l'Etat. S'appuyant sur les dispositions de l'article 37 du code civil, livre III, et sur le communiqué n°001/2022 du 25 février 2022, le ministère a, en outre, rappelé que concernant la cession des unités de logement du patrimoine immobilier du domaine privé de l'Etat, le consentement de celui-ci est cristallisé par certains documents dont l'autorisation de la haute hiérarchie ;

l'acte réglementaire qui matérialise l'autorisation susmentionnée ainsi que l'acte administratif d'attribution.

L'absence de ces trois éléments équivaut, selon le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, au défaut de consentement de l'Etat. « *En conséquence, toutes les autres opérations se faisant sur les dos de l'Etat ne peuvent qu'être considérées comme des manœuvres consacrant la spoliation* », souligne le communi-

Lucien Dianzenza

CENTRAFRIQUE

Le premier procès s'ouvre à la Cour pénale spéciale

La Cour pénale spéciale (CPS), tribunal hybride composé de magistrats nationaux et internationaux chargés de juger les crimes de guerre et contre l'humanité commis depuis 2003, a ouvert son premier procès, le 19 avril à Bangui, sept ans après son inauguration.

Créée en 2015 par le gouvernement centrafricain avec le parrainage des Nations unies, la CPS dont les travaux ont été lancés en octobre 2018, a pour mission d'enquêter et de poursuivre les violations graves des droits humains commises dans le pays. Elle est composée de juges et procureurs nationaux et interna-

tionaux originaires notamment de la France, du Togo et de la République démocratique du Congo.

Sur le banc des accusés : Issa Sallet Adoum, Ousman Yaouba et Tahir Mahamat. Membres d'un des plus puissants groupes armés les 3R (Retour, Réclamation et Réhabilitation) qui terrorisent la population depuis des années, ils sont soupçonnés d'avoir participé au massacre de quarante-six civils dans des villages du nord-ouest de Centrafrique.

L'ouverture de ce procès survient cinq mois après l'arrestation par des policiers de la CPS du ministre de l'Elevage et ex-chef rebelle Hassan Bouba, soup-

çonné d'avoir joué un rôle dans l'attaque d'un camp de déplacés en novembre 2018 qui s'était soldée par la mort d'au moins cent douze villageois, dont dix-neuf enfants.

Pour l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch, la CPS doit permettre « *d'élargir le champ des personnes qui seront amenées à rendre des comptes pour les atrocités commises* », au-delà des deux enquêtes en cours menées par la Cour pénale internationale dans ce pays ravagé par des décennies de guerre civile et dont les deux tiers du territoire sont contrôlés par des groupes armés.

Yvette Reine Nzaba

COMMERCE MONDIAL

La part de l'Afrique subsaharienne doit augmenter de 3%

Malgré une croissance rapide des exportations au cours de la dernière décennie, les pays d'Afrique subsaharienne ne représentent que 3% du commerce mondial de biens et de services, ce qui freine le développement africain, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale.

« *Pour réduire la pauvreté à grande échelle et transformer leurs économies, les pays africains doivent intensifier et diversifier leur participation aux marchés internationaux et aux chaînes de valeur mondiales* », indique le rapport de la Banque mondiale, intitulé « *L'Afrique dans le nouvel environnement commercial : l'accès aux marchés en des temps troublés* ». Selon ce document, deux grands efforts commerciaux-Tout sauf les armes de l'Union européenne et la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique, ou Agoa [African growth and opportunity act] - restent sous-utilisés. Les exportations de pétrole constituent la majorité du commerce de l'Agoa.

Les marées changeantes

Les pays d'Afrique subsaharienne s'éloignent de leurs partenaires commerciaux occidentaux. Par exemple, la part des exportations de biens vers l'Europe est passée de 31 % en 2005 à 25 % en 2010. « *L'Asie de l'Est remplace rapidement l'Amérique du Nord et l'Europe en tant que principal partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne dans le commerce des biens intermédiaires et des biens d'équipement* », note le rapport. Le texte encourage une plus grande

diversification des partenaires commerciaux, y compris une meilleure intégration régionale, car les obstacles au commerce entre les nations africaines sont monnaie courante. Cela contribuerait également à réduire la forte dépendance à l'égard de l'exportation de matières premières. Les gouvernements devraient aussi lier l'aide étrangère au renforcement des capacités d'exportation, par exemple, par le biais des infrastructures et de la numérisation, afin de mieux exploiter l'Agoa et d'autres efforts commerciaux, poursuit rapport.

Faibles chiffres, forte dépendance

Bien qu'ils ne représentent qu'une fraction du commerce mondial par rapport à la population, les pays africains dépendent fortement des exportations pour leur produit intérieur brut. Les exportations nord-américaines ne représentent que 30 % de l'économie, mais ce chiffre atteint 53 % en Afrique subsaharienne. Ce qui signifie que la région est très vulnérable aux chocs externes. Lorsque la covid-19 a frappé, « *la région a ressenti ses chocs économiques les plus graves principalement par le biais du commerce* », en raison de fortes variations de la demande à l'étranger, selon ce document.

Noël Ndong

DISTINCTION

Benedict Lombe lauréate du prix Susan Smith Blackburn 2022

A 30 ans, la dramaturge britannique d'origine congolaise basée à Londres est la lauréate du prix Susan Smith Blackburn. Elle a reçu le prix le 11 avril, au Shakespeare's Globe à Londres, pour sa première pièce de théâtre « Lava », un mémo-monologue solo qui traite de l'identité noire et du déplacement.

Benedict Lombe a remporté le prix face à neuf autres candidates. C'est la première fois en quarante-quatre ans d'histoire du prix Susan Smith Blackburn que l'honneur revient à l'auteur d'une première pièce. « *Pour mon peuple congolais, mon peuple africain, mon peuple noir, qui a marché pour que nous puissions courir. Ce moment est pour nous* », a déclaré Benedict Lombe sur Twitter.

Le prix Susan Smith Blackburn est le plus ancien et le plus important prix d'écriture dramatique honorant les femmes+ écrivant pour le théâtre anglophone. Créé en 1978, il est décerné chaque année pour récompenser les femmes qui ont écrit des œuvres de qualité exceptionnelle pour le théâtre anglophone. Le prix est géré à Houston, Londres et New York par un Conseil d'administration qui choisit chaque année six juges, trois de chaque côté de l'Atlantique.

Le prix attribue actuellement 70 000 dollars par an aux finalistes dont 25 000 dollars à la lauréate, 10 000 dollars pour le prix mention spéciale, et 5000 dollars aux autres finalistes. Les

CONCOURS INTERNATIONAL DE DICTÉE

La RDC participe à la 14^e édition au Cameroun

Cinq pays d'Afrique francophone prennent part à la finale du concours international de dictée qui se tient du 16 au 21 avril à Douala, au Cameroun. Il s'agit du Tchad, des deux Congo, de la Côte d'Ivoire et du pays hôte, le Cameroun.

Organisée par Afrique Dictées en partenariat avec la Francophonie, le concours, a expliqué le président de cette organisation non gouvernementale internationale, Josué Bona Ekobo, vise à valoriser la langue française, l'excellence intellectuelle et à promouvoir le culte de l'effort et du mérite.

Il a souligné que les compétitions d'Afrique Dictées participent, dans une approche citoyenne, à la feuille de route des ministères en charge de l'Education nationale, en contribuant au renforcement de l'éducation et de son amélioration. « *Nous croyons que cet événement à caractère éducatif et très porteur pour nos jeunes ne peut être mené avec succès que parce que nous nous appuyons sur un réseau de personnes ressources et d'institutions, publiques et privées, œuvrant dans le secteur* », a-t-il fit savoir.

La finale de la compétition d'orthographe comporte plusieurs catégories, notamment les juniors, seniors amateurs et seniors professionnels composées des élèves du second cycle, des journalistes, des enseignants et des bibliothécaires. Le choix porté sur la présidente de l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite, Grâce Ngyke Kangundu, pour représenter la République démocratique du Congo (RDC), est bien fondé. Cette association, en effet, est impliquée dans la promotion du français et a eu à organiser des concours de dictée dans les différentes écoles de la ville de Kinshasa pour permettre aux élèves de bien maîtriser cette langue.

Notons qu'Afrique Dictées a été primée en mars 2003 et 2004 à Paris, lors des Trophées de la langue française, comme meilleur concours de dictée des pays francophones et prix spécial de la mission de langue française.

Blandine Lusimana

finalistes sont les dix meilleures pièces. En outre, la lauréate reçoit une gravure du peintre américain, d'origine hollandaise, Willem de Kooning, signée et numérotée, réalisée spécialement pour le prix. La mention spéciale est attribuée à la discrétion des juges.

« *Lava* » raconte l'histoire d'une jeune femme qui tente de renouveler son passeport britannique, ce qui l'amène à retracer son parcours, à se remémorer des souvenirs d'enfance et à s'engager dans un processus de réflexion personnelle. « *Lorsqu'une femme reçoit une lettre inattendue du Bureau des passeports britannique, elle est obligée de se confronter à un vieux mystère : pourquoi son passeport sud-africain ne porte-t-il pas son prénom ? Ludique et lyrique, passant du Congo de Mobutu à l'Afrique du Sud post-apartheid, à l'Irlande et à l'Angleterre, cette histoire vise à démêler les schémas du chaos à travers l'histoire - en remettant en question l'appartenance à une nation, les récits et le processus consistant à nommer l'innommable* », indique le synopsis du livre.

Née à Kinshasa, Benedict Lombe est une écrivaine de pièce de théâtre basée à Londres. Elle s'intéresse à la réappropriation totale des histoires de la diaspora, sans compromis, sans excuses, et en le faisant avec flair, humour et cœur, explique-t-on.

« *Lava* », qui est sa première pièce, a été présentée en première mondiale sur la scène principale du Bush Theatre de Londres en 2021 et a été acclamée par la critique, dans une production ayant comme actrice principale la Nigériane d'origine Ronk Adékolujo et dirigée par Anthony Simpson-Pike.

Benedict Lombe a remporté un Black British Theatre Award et a été nommée pour le Alfred Fagon Award de la meilleure nouvelle pièce de l'année. Elle est attachée au National Theatre Studio, a été sélectionnée pour rejoindre BBC Drama Room, et travaille sur de nouvelles commandes de théâtre. Elle a également effectué des stages au Bush Theatre et au Theatre503. Elle travaille actuellement avec des sociétés de production pour développer des projets originaux pour le cinéma et la télévision.

Patrick Ndungidi

COOPÉRATION

Cyrille Ramaphosa bientôt en visite de travail

Le président sud-africain est annoncé pour une visite de travail en République démocratique du Congo (RDC), entre juin et août de l'année en cours. Son émissaire et conseiller spécial a été reçu récemment par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

L'émissaire sud-africain a indiqué avoir exposé les détails de la visite de travail du président Cyrille Ramaphosa à son homologue congolais avec, en appui, un document y afférent. Les relations entre la RDC et l'Afrique du Sud sont excellentes selon Benjamin Chauke. Il attribue cela aux meilleures relations qu'entretiennent personnellement les deux chefs d'Etat.

Alain Diasso



Félix Tshisekedi et son homologue sud africain

ASSEMBLÉE NATIONALE

Une énième pétition pour déchoir Christophe Mboso



Christophe Mboso

Le week-end dernier, la pétition visant la déchéance du président de la chambre basse du Parlement avait déjà récolté 132 signatures, ne manquant plus que 119 pour assurer une majorité absolue lors d'un possible vote.

L'initiateur de la motion, l'élu de Bandundu-ville, Papy Niango Iziamay Mu-

shemvula, se réjouit déjà du fait que cette action a déjà largement dépassé le seuil de recevabilité, fixé à un quart des effectifs de la chambre basse du Parlement, c'est-à-dire 125 députés sur 500.

A l'en croire, il est reproché au speaker de l'Assemblée nationale plusieurs dérives, dont la mauvaise interprétation du règlement intérieur, caractérisée par la « déchéance illégale » du mi-

nistre de l'Économie, Jean-Marie Kalumba, ainsi que le dysfonctionnement de cette chambre. C'est une énième pétition qui circule au sein de cette institution visant la destitution de son président. Les précédentes n'ayant été que des pétards mouillés, l'initiateur de la présente pense aller jusqu'au bout de sa logique et espère voir celle-ci soumise au vote des députés.

Lucien Dianzenza

Dépôt d'une proposition de loi pour la fin de l'état de siège au Nord-Kivu et en Ituri

Cinq députés nationaux ont déposé, le 19 avril au bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi pour mettre fin à l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Katembo Thadée, Kambale Alexandre, Ausse Jackson, Mumbere Remyxon et Musemo Daniel motivent leur action en se fondant sur l'article 144 de la Constitution et l'article 163 du règlement intérieur de la chambre basse du Parlement.

« L'état de siège est une situation exceptionnelle et non un mode de gérer d'une manière permanente (...) A la proclamation de l'état de siège, on n'avait pas encore mis en place d'autres stratégies. Aujourd'hui, nous avons la mutualisation des forces qui est gérée par la coordination de commandement conjoint entre les FARDC et l'UPDF; ça signifie qu'il y a lieu de continuer à gérer les opérations sans un régime d'état de siège », a expliqué le député Katembo Thadée, au nom des signataires.

Selon ces députés, leur action n'empêche guère à l'armée de poursuivre sa mission de défendre le territoire national. « Nous estimons que l'état de siège ne peut pas continuer à être le seul moyen de gérer les opérations...L'armée doit continuer à jouer son rôle. Nous trouvons qu'il y a suffisamment d'arguments pour que le Parlement, au niveau de toutes les deux chambres, puisse voter cette proposition de loi », a fait savoir le député porte-parole de circonstance.

Rappelons que l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, le 18 avril, une nouvelle prorogation de l'état de siège dans les deux provinces, pour la vingt-deuxième fois. Cette prorogation s'était faite à la chambre basse du Parlement sans les élus du Nord-Kivu et de l'Ituri qui ont également suspendu leur participation aux prochaines plénières y relatives suite à la recrudescence des tueries. Sur 317 députés présents à la plénière, 314 ont voté pour la prolongation, deux se sont opposés et un autre s'est abstenu.

Justifiant cette demande du gouvernement au Parlement, la ministre de la Justice, Rose Mutombo, dans son intervention, a fait savoir qu'il était nécessaire d'accorder un temps pour la poursuite des opérations militaires conjointes entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, pour le retour de la paix dans la partie Est du pays. « Etant donné que l'armée nationale est présentement à l'œuvre, dans une mutualisation des forces avec l'armée ougandaise pour le retour de la paix dans cette partie du territoire national, il est indispensable qu'un temps soit accordé pour la poursuite des opérations militaires enclenchées à cet effet sur le terrain », a-t-elle fait savoir.

Lucien Dianzenza

ÉQUATEUR

Lancement du projet de renforcement des systèmes de santé post-Ebola

Le ministre de la Santé, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbugani, a lancé, le week-end dernier, le projet de renforcement des systèmes de santé post-Ebola dans la province de l'Equateur, en présence du gouverneur Bobo Boloko.

Le projet arrive à point nommé dans la mesure où il contribue au renforcement du système de surveillance de la maladie à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et à la prévention et contrôle des infections dans les milieux hospitaliers. Selon le gouverneur Bobo Boloko, le système de surveillance des maladies dans la province de l'Equateur est confronté à des défis majeurs, faute des moyens conséquents. Ce projet, a-t-il dit, apporte un nouveau souffle dans la lutte contre les maladies et va améliorer tant soit peu les indicateurs sanitaires dans la province. Présents à la cérémonie, les délégués du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale ont tour à tour pris la parole pour présenter les grandes lignes de ce projet. Dans toutes leurs interventions, il a été noté que le projet de réponse multisectorielle post-Ebola, dans la province de l'Equateur, est issu de deux protocoles d'accord signés entre l'Unité de gestion du PDSS et l'OMS pour un montant d'environ quatre millions de dollars et avec l'Unicef pour un montant de six millions de dollars. Ce projet servira au renforcement de la surveillance épidémiologique afin de détecter précocement les épidémies et renforcer la prévention et le contrôle dans les dix-huit zones de santé de la province. L'appui servira aussi à une bonne résilience après la survenue des épidémies de maladie à virus Ebola. En outre, le projet contribuera également

à la réduction des infections associées aux soins à travers la construction d'installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires, mais aussi dans certaines communautés affectées et à risque.

Prenant la parole à son tour, le ministre de la Santé publique a exprimé sa gratitude au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a autorisé le lancement officiel des activités de la résilience de la population de l'Equateur, qui a subi un choc de la survenue de la onzième épidémie de la maladie à virus Ebola en 2020.

«Les activités que j'ai l'honneur de lancer ce jour s'inscrivent dans le cadre du financement de la Banque mondiale, à travers son unité de gestion, le Redisse IV, qui est un projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale. Elles couvrent un montant d'environ dix millions de dollars et seront exécutées par les partenaires traditionnels du ministère de la Santé, notamment 40% par l'OMS pour les aspects de la surveillance épidémiologique dans les zones de santé et 60% par l'Unicef sur les aspects de la prévention et contrôle des infections, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les mêmes zones», a indiqué Jean-Jacques Mbugani.

Mise en garde contre la mégestion

Toutes les zones de santé de la province de l'Equateur sont concernées,



Le ministre Jean-Jacques Mbugani remettant symboliquement les clés des motos aux bénéficiaires DR

mais aussi certaines zones des provinces voisines de Mai-ndombe, de la Tshuapa, du Sud-Ubangi et de la Mongala. Selon les accords signés avec les partenaires précités, les activités de la surveillance vont durer six mois et celles de la prévention douze mois, à l'issue desquels des supervisions tant au niveau central que de la direction provinciale devront rassurer la mise en œuvre exacte dans les normes et directives du secteur, a expliqué le ministre Jean-Jacques Mbugani Mbanda. Il a, par ailleurs, encouragé tous

les prestataires des systèmes de santé impliqués dans ces activités à œuvrer pour permettre au système de santé de devenir plus résilient et de s'assurer que la population bénéficiaire répondra en bonne forme et continuera sur ces efforts pour contribuer à son propre développement et à circuler la province tout entière. Le ministre a également mis en garde les parties prenantes contre les actes de détournement ou de mégestion pendant l'exécution de ce projet.

Après les différentes allocutions, le

ministre a remis symboliquement des clés de motos et ambulances aux responsables de la direction provinciale de la Santé de l'Equateur ainsi qu'à ceux des zones de santé de cette province. C'est par la visite d'un dépôt où sont entreposés des médicaments et équipements médicaux, dotation du gouvernement central, que s'est achevée la cérémonie de lancement des activités de la résilience post-Ebola dans la province de l'Equateur.

Blandine Lusimana

CÉLÉBRATION DE LA PÂQUES

Le ministre d'Etat Guy Loando Mboyo communique avec les chrétiens de l'église Bima

Le siège central de l'Eglise de Jésus Christ de l'esprit de vérité, connue sous l'appellation de Bima, dans la commune de Kasavubu, a connu une ambiance sans pareille, le 17 avril, à l'occasion de la célébration de la fête de Pâques. Le culte a connu la présence d'un invité de marque, en la personne du ministre d'Etat, en charge de l'Aménagement du territoire, qui a voulu communier avec les chrétiens de cette église.

Le ministre d'Etat a été accompagné par le général Ondekane et son directeur de cabinet, Me Patience Bondonga. Chrétien et pratiquant, Me Guy Loando Mboyo a assisté à cœur joie au culte de plus de trois heures conduit par le représentant légal, l'apôtre Emmanuel Bolia Inzola au cours duquel les chrétiens ont été conviés à la sainte Cène, pour rester dans la tradition de la célébration de Pâque.

Heureux d'avoir non seulement assisté à ce culte mais aussi d'avoir reçu des bénédictions proclamées par l'apôtre Emmanuel Bolia à tous les chrétiens à cette célébration pascale, Guy Loando a promis de revenir à cette église. « Le bénéfice est spirituel, et ce qui est spirituel ne se voit pas. Je sais que je suis sorti avec beaucoup de bénédictions,



Le ministre d'Etat Guy Loando avec le couple Bolia

je bénis l'apôtre Bolia et ma-maman Stella Bolia pour leur accueil. Je dois avouer que je suis très content et vous rassure que je reviendrai à

cette église », a-t-il indiqué à la fin de culte.

Notons que la prédication du jour a été tirée du livre Hébreux 9: 22. Dans sa prêche,

le Dr Muyinga a rappelé que la Pâque fête, de liberté. La résurrection de Jésus donne la vie à travers l'œuvre de la croix. «La Pâques est un

jour de fête. Le mystère de la croix de Jésus nous a donné la vie à travers le miracle du sang. Le sang de Jésus donne la vie. Pour vivre la Pâques en paix, il faut avoir le Saint-Esprit. Pour ce faire, nous, chrétiens, devons avoir le Saint-Esprit », a déclaré le prédicateur du jour. Juste après, l'apôtre Emmanuel Bolia a prononcé des bénédictions à l'endroit du peuple de Dieu. Après l'église Bima, le ministre d'Etat Guy Loando Mboyo a répondu à l'invitation de la ligue nationale des Anamongo (Lina) où il a été convié, en sa qualité de grand léopard, à prendre part à la cérémonie d'installation des membres de cette ligue. Il a appelé tous les Anamongo à l'unité et promis de s'impliquer personnellement dans la matérialisation de la maison de la Lina.

B.L.

MISSION À L'AFRICAMUSEUM

Koffi Olomide manque son rendez-vous

La visite de Koffi Olomide au Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren devait marquer le point de départ de son programme d'activités en qualité d'ambassadeur de la culture congolaise articulé autour de sept points pour l'année initiale, du 15 avril 2022 au 15 avril 2023.



Koffi Olomide annonçant à la presse son programme d'activités/Adiac

Koffi Olomide n'a pas pu rejoindre la Belgique pour sa visite importante à l'AfricaMuseum, censée être, disait-il à la presse, la première mission qu'il s'attribuait pour la première année de son mandat en tant qu'ambassadeur de la culture congolaise. Qualité attribuée, le 9 février dernier, par le pré-

sident de la République, Félix-Antoine Tshisekedi. «Le Courrier de Kinshasa» tient de Jean-Louis Mbanda que Koffi Olomide va, d'ici à la fin de la semaine, réunir à nouveau la presse pour faire le point de la situation. Le directeur marketing et commercial de Quartier Latin a affirmé qu'il entend alors person-

nellement donner toute la lumière sur la question, quitte à savoir si le rendez-vous de l'AfricaMuseum est reporté ou annulé définitivement. Cependant, évoquant une source sûre, «La Prospérité», un journal de la place, met en cause les autorités, affirmant à ce propos que « l'Etat congolais n'a pu disponibiliser

les moyens nécessaires pour permettre au chanteur d'effectuer sa visite au Musée de Tervuren ».

La date du 15 avril était choisie à dessein. Koffi Olomide pensait marquer symboliquement la Journée mondiale des arts. Il devait s'y rendre avec une délégation de quelques membres du ministère de la Culture, Arts et Patrimoine, dans le but de réclamer les 8 000 instruments de musique détenus au musée depuis la colonisation. Il entendait partir avec le bon espoir d'obtenir gain de cause après les échecs des missions similaires précédentes. « Je sais que plusieurs missions ont été initiées pour exiger la restitution de ces instruments mais cela n'est toujours pas fait. Peut-être parce qu'il n'y a pas encore eu un rejeton du monde musical à proprement parler qui l'a exigé », disait-il.

Un musée à titre de dédommagement

C'est d'un ton assuré que le patron de Quartier Latin avait prévenu, le 12 mars dernier à l'Académie des Beaux-arts, alors qu'il annonçait son projet à la presse : « Tout est déjà réglé, les rendez-vous sont pris, nous sommes attendus par le conservateur du musée ». Et d'ajouter : « Le jour d'après, le 16 avril, nous tiendrons une conférence de presse à l'Acadé-

mie des Beaux-arts de Bruxelles où nous allons plaider pour la culture de notre pays et officiellement demander à la Belgique, non seulement de restituer ces 8 000 instruments, mais aussi de construire, à titre de dédommagement, un musée digne de ce nom dans notre pays pour leur exposition ». La version évoquée par «La Prospérité» affirmant que le Grand Mapao n'aurait en fin de compte pas disposé des moyens nécessaires pour concrétiser son projet tiendrait peut-être bien la route.

À l'occasion de son annonce à la presse, le chanteur avait lancé un appel à Me Gims et Dadju à se rallier à lui afin de mener ensemble cette démarche. « Pour ce faire, je lance d'ores et déjà un message aux deux autres ambassadeurs de la culture du pays, Gims et Dadju, si ils le peuvent, être disponibles pour que l'union fasse la force, nous puissions ensemble plaider la cause de notre pays afin que ces instruments nous soient restitués », avait-il alors dit. L'interprète de Ngobila avait motivé sa démarche par un souci légitime expliqué de la sorte : « Il faut absolument que nos enfants connaissent l'histoire de la culture congolaise, notamment à travers la musique ».

Nioni Masela

MODE

Didi Stone élégante et glamour en pagne Vlisco

Dans une série de clichés publiés sur son compte Instagram, la jeune mannequin a confirmé l'annonce faite le 15 avril par la marque, référence de mode et de luxe en Afrique de l'ouest et du centre, que son image est désormais associée à ses imprimés java et wax en République démocratique du Congo (RDC).

Son rôle d'ambassadrice, Didi Stone l'incarne déjà en arborant des tenues en pagne Vlisco. Dans sa série de photos, elle ne se refuse aucune pose : on la voit notamment en femme fatale, regard de braise, stylée, élégante, affichant un sourire candide et même puérile la langue tirée. Les photos sont accompagnées d'un message où elle fait un bel éloge de la marque, un coup de publicité dit tel un coup de cœur. « S'habiller en @vlisco, c'est choisir l'authenticité, le vrai, mais surtout rester soi-même », a-t-elle écrit dimanche à côté d'une d'entre elles déjà très largement commentée sur Instagram. Un slogan en lingala repris à la fin donne une touche particulière qui fait plus local. Ses compatriotes n'auront visiblement aucun mal à retenir « Vlisco lelo, lobi, seko ».

La fille de Koffi Olomide a affirmé bien se sentir dans sa nouvelle peau d'égérie de la célèbre entreprise textile hollandaise. A la suite de l'annonce faite le 15 avril, elle apprenait personnellement la nouvelle à ses followers sur Instagram avec un bel enthousiasme. « C'est avec fierté que j'ai accepté d'être la nouvelle

ambassadrice de Vlisco en République démocratique du Congo pour cette année 2022 », avait-elle écrit. Précisant alors : « Représenter cette marque iconique est un honmage aux valeurs que je défends et qu'incarnent les pagnes Vlisco, sublimer et pouvoir la femme africaine en lui permettant de s'exprimer dans toute sa singularité ».

Pour sa part, Vlisco dit avoir jeté son dévolu sur la fille de Koffi Olomide, « car elle fait preuve d'une remarquable éthique et d'une adhésion totale aux causes soutenues par l'entreprise », a souligné le média en ligne 7SUR7.CD citant le communiqué. Notre source poursuit qu'elle « se dit honorée d'associer ses dessins à la créativité et l'image de Didi Stone, cette collaboration lui permettra d'affirmer son caractère transgénérationnel ». Et, ce n'est pas faux. Il ne pouvait s'opérer meilleur choix que celui du jeune mannequin de 22 ans également influenceuse. Didi Stone n'a de cesse de fasciner l'univers de la mode à l'étranger, savoir notamment qu'en février de l'année dernière, elle s'affichait dans la campagne publicitaire



de la maison Jean-Paul Gaultier. Aussi passe-t-elle d'ores et déjà pour une véritable success story congolaise, comme l'a reconnu le communiqué susmentionné.

Devenue ambassadrice de Vlisco en RDC, Didi Stone se rapproche bien plus de ses « consœurs » congolaises. Après avoir déjà intégré le monde de la mode et de la beauté au niveau international, les Congolaises vont pouvoir s'identifier à elle, cette fille du pays, née à Kinshasa, qui a percé de façon exceptionnelle et est sans conteste destinée à un bel avenir. L'aubaine pour la marque hollandaise c'est d'avoir trouvé la perle qui lui voue de l'admiration. A savoir qu'aux yeux de Didi Stone, c'est tout un symbole qu'elle s'engage à partager avec ses contemporaines. Ce qu'elle ne s'empêche pas de clamer : « Vlisco, c'est la marque de nos mamans, j'ai vu ma mère, ma grand-mère et mes tantes le porter avec fierté et élégance. Et je trouve que c'est beau de pouvoir le transmettre à la nouvelle génération et, surtout, de ressortir ma culture, mes origines ».

N.M.

HYDROCARBURES

Des prix relativement hauts au premier trimestre

Le constat a été fait lors de la réunion de fixation des prix des hydrocarbures congolais comptant pour le premier trimestre 2022, qui s'est tenue du 13 au 15 avril dans la ville océane. Organisée par trois sociétés privées nationales, l'activité a été patronnée par Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, qui s'est dit satisfait de la flambée des prix des hydrocarbures constatée au cours de ce trimestre avec une moyenne de plus de cent dollars.

Outre les prix, d'autres points ont été inscrits au programme des travaux de la réunion, notamment le marché du pétrole au premier trimestre 2022 ; les perspectives du marché pétrolier au deuxième trimestre 2022 ; le comportement des bruts congolais sur le marché international. Dans le communiqué final de la réunion, il a été indiqué que le marché de pétrole au premier trimestre a été marqué par une tendance générale volatile et haussière du baril de Brent daté. De 78, 990 dollars/Bbl il est passé à 110,085 dollars /Bbl avec une moyenne trimestrielle de 102,230dollars/Bbl, en hausse de 22,44 dollars/Bbl par rapport au trimestre précédent. Cette flambée des prix a été occasionnée par certains événements tels la préoccupation concernant l'offre aux Etats-Unis ; les stocks de janvier tombant à 413,3MBb, niveau le plus bas depuis 2018 ; les

tensions entre la Russie et l'Ukraine ; le démarrage des économies après les confinements dus à la covid-19 ; les sanctions pratiquées par les Etats-Unis et l'Union européenne contre la Russie. Toutefois, le ministre des Hydrocarbures, également président en exercice de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, évoquant la dernière réunion du 31 mars de cette structure, a signalé qu'il a été clairement noté que les restrictions et les sanctions imposées sur le brut russe ne pourront qu'augmenter la tension sur le flux de brut en termes d'offre de produits. Pour ce qui est des perspectives au deuxième trimestre 2022, le marché de pétrole sera éventuellement influencé par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'offre mondiale, l'impact des décisions financières gouvernementales, les effets variant de la covid-19

dans certaines zones comme en Chine, les incertitudes sur le niveau des stocks mondiaux et les marges de raffinage, la situation politique en Iran. «Ainsi, emprise à de nombreuses incertitudes, le prix du baril de Brent daté devrait afficher une moyenne inférieure à 100 dollars/baril au deuxième trimestre 2022, et au-delà de 100 dollars/baril en moyenne pour l'année 2022», a-t-on signalé dans le communiqué final. Quant au comportement des bruts congolais sur le marché, Bruno Jean Richard Itoua a indiqué qu'ils vont de mieux en mieux. Se disant satisfait de la hausse des prix du baril, il a souligné : « Nous avons terminé avec un différentiel positif moyen de 1,8 alors qu'avant, on avait des décroches, c'est-à-dire des bruts qui étaient moins valorisés que les références et nous, nos références c'est le

Brent daté. On peut se réjouir. On va continuer pour être sûrs que le pays tire le meilleur profit de ce pétrole qui pour l'instant est sa ressource principale». Du côté des prix, les moyennes trimestrielles des prix fixés des hydrocarbures produits au Congo arrêtées en dollars par baril se présentent ainsi : le Djeno mélange à 101,9 ; le Nkossa Blend à 108,7 ; le Yombo 106,5 ; le Nkossa Butane à 86,8 ; le Nkossa propane à 59,7. Les moyennes des différentiels des prix des bruts congolais, en dollars par baril, sont les suivantes : Djeno mélange -0,9 par rapport au Brent daté ; Nkossa Blend +08 par rapport au Brent daté ; Yombo +5,6 par rapport au Brent daté, Nkossa Butane +0,1 par rapport au Butane North West Europe ; Nkossa Propane 5,4 par rapport au propane Mont Belvieu. La moyenne trimestrielle des

prix fixés des hydrocarbures, lors de la réunion des prix du premier trimestre 2022, est de 105,703 dollars par baril pour un différentiel de 1,8 dollar par baril. «Nous fixons le prix après discussions et c'est ce prix que nous transmettons au ministère des Finances et à partir duquel il va calculer la part qui revient au Congo et grâce à laquelle nous finançons le budget et celle qui revient aux sociétés pétrolières», a expliqué le ministre.

Notons que la réunion de fixation des prix des hydrocarbures congolais a été organisée par les sociétés Hemla E&P Congo, Kontinent Congo et Petro Congo S.A. C'est pour la première fois qu'elle soit organisée par trois sociétés privées nationales. Du 13 au 15 mai prochain se tiendra la réunion de fixation des prix du deuxième trimestre.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CONGO NA PARIS

« Climat, les enjeux écologiques du Bassin du Congo »

Sous la modération de Vanessa Nguema, trois intervenants parlent des interactions entre les sociétés humaines et leur environnement dans le Bassin du Congo

Espace Charenton à Paris, dimanche 17 mai, en appui du film « Fonds Bleu pour le Bassin du Congo », réalisé en 2017 lors de la Conférence d'Oyo par Hope Communication (Yann Arthus Bertrand et son équipe) et Adiac Communication, une des tables rondes de Congo Na Paris a proposé des éléments de réponses sur l'écosystème du deuxième poumon de la planète.

Cette zone géographique où le fleuve Congo, long d'environ 4 700 Km, s'étend sur la République du Congo, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, l'Angola, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et la Zambie.

Échanges fructueux avec les trois panélistes autour de cette thématique. Une occasion d'aborder les aspects des importantes réserves de carbone de la planète et leur contribution à l'équilibre climatique mondial ; de passer en revue également l'abondance des ressources naturelles et précieuses qui approvisionnent en nourriture, eau et habitat la



Congo Na Paris, table ronde N°5, Climat, les enjeux écologiques du Bassin du Congo, modérée par Vanessa Nguema. Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

population estimée à plus de 75 millions d'habitants. Face aux pratiques humaines intensives, à l'exploitation, aux incendies et au braconnage, faits majeurs qui accélèrent la déforestation, menacent la survie de l'écosystème et fra-

gilisent les populations autochtones, les trois intervenants ont plaidé pour une sensibilisation, une formation et une implication de tous les acteurs. À l'heure de la transition écologique, Nadège Abomangoli, élue de la ville de Paris, a axé

son propos sur le volontarisme à ancrer auprès de la jeunesse en l'éduquant dès le plus jeune âge. Les jeunes s'intéressent à l'environnement. De cette dynamique, « il est temps de faire émerger un Nicolas Hulot du Bassin du Congo », a-t-elle ex-

pliqué.

Pour Armelle Hebert, Expert en Santé Environnementale Renforcement des capacités Pays / Politiques publiques, Immunologiste, il s'agit de mettre le vivant au cœur de cette problématique. De ce fait, il faudrait renforcer les capacités, établir un diagnostic environnemental et procéder à l'innovation institutionnelle.

Dr. Viviane okouma Mbel-la Tchichelle, responsable de Viany art, culture et environnement, a insisté sur la sensibilisation et la formation pour obtenir les compétences susceptibles de gérer durablement la problématique de l'environnement.

Au niveau des enjeux écologiques du Bassin du Congo, l'urgence se situe entre autres à proposer des solutions alternatives à l'exploitation du bois énergétique que l'on utilise depuis des décennies pour faire du charbon de bois. Et la Congolaise de confier que : « Le moment est venu pour faire évoluer cette utilisation vers la gestion des déchets afin de sauvegarder les forêts ».

Marie Alfred Ngoma

DEUXIÈME ÉDITION DU PROGRAMME « CRÉER EN AFRIQUE CENTRALE »

Le Congo éligible

Jusqu'au 6 juin, les entreprises des filières des industries culturelles et créatives (ICC) d'Afrique centrale, dont le Congo, sont conviées à soumettre leurs projets dans le cadre du programme « Créer en Afrique centrale ».

Après un premier appel à propositions en mars 2021 qui a subventionné dix projets, le programme Afrique, Caraïbes et Pacifiques-Union européenne Culture (ACP-UE Culture) a lancé récemment un deuxième appel pour le programme « Créer en Afrique centrale », d'un montant de 1 175 000 euros. Cette subvention permettra de soutenir les initiatives destinées à renforcer le rôle des ICC en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels. Ce, dans le but d'accroître les recettes économiques du secteur créatif, de favoriser durablement la création d'emplois liés au

secteur culturel ainsi qu'une meilleure accessibilité, reconnaissance et valorisation des artistes d'Afrique centrale et de leurs œuvres. Ainsi, peuvent bénéficier de cette opportunité, uniquement les organisations des différentes filières des ICC légalement établies dans un des pays d'Afrique centrale, à savoir la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée-équatoriale, São Tomé-et-Principe ainsi que le Tchad. Par le biais d'une subvention d'un montant minimum de

35 000 euros et maximum de 100 000 euros par candidat, pour des projets d'une durée maximale de vingt-quatre mois, ce soutien financier sera octroyé à des initiatives qui répondent, au moins, à un des quatre axes prioritaires suivants : améliorer la création et la production de biens et services ainsi qu'augmenter le nombre et la qualité ; soutenir l'accès aux marchés et la diffusion de biens et services ; promouvoir l'éducation à l'image des publics, en particulier des jeunes ; favoriser l'accès au financement via des mécanismes innovants.

Comme lors de la première



édition, les propositions sont toujours à soumettre en ligne via un formulaire accessible à tous. En postulant, les candidats sont invités à former un partenariat avec au moins une autre entité de la sous-région, d'autres pays ACP ou européens. Aussi, les organisateurs stipulent que les candidatures peuvent être déposées en français, en anglais, en espagnol ou en portugais. Et en amont de la date limite d'envoi des dossiers le 6 juin, deux sessions d'informations

sur le programme seront organisées sur Zoom les 28 avril et 12 mai prochains. Notons que le programme « Créer en Afrique centrale » est mis en œuvre par Inter arts, Culture et Développement, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Institut national des arts (Kinshasa). Le Centre régional pour les arts vivants en Afrique, Arterial Network et Gouvernements locaux unis d'Afrique sont partenaires associés du projet.

Merveille Atipo

HUMEUR

Boostons le tourisme !

Cette invite démontre que les sites touristiques du pays ne sont pas vraiment connus du grand public et des étrangers qui le visitent. Le tourisme, on le sait bien, organise des activités en proposant des loisirs à travers des sites pour attirer la curiosité des visiteurs et avoir la rentabilité. Cependant, au niveau de nos aéroports, ports et routes nationales, il manque de grandes affiches qui montreraient bien les différents sites touristiques que le pays possède. Vu le nombre important d'étrangers qui visitaient le Congo avant la pandémie du coronavirus, les sites touristiques devraient de plus en plus les attirer. De la Likouala au nord du pays jusqu'au Kouilou et Pointe-Noire au sud, le Congo regorge de nombreux sites touristiques qui devraient susciter la curiosité des visiteurs.

Ces sites participeraient à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la visibilité du pays en attirant des investisseurs. Hormis des réserves « florales et zoologiques » voire halieutiques, tels que les parcs de Nouabalé-Ndoki, d'Odzala Kokoua, la Baie de Loango et autres, de nombreux endroits touristiques du pays sont méconnus. A titre d'exemples, la route des esclaves à Loango, les chutes de la Loufoulakari et le Trou de Nguela au Pool, le lac bleu au Niari, le Symbole de l'équateur à Makoua sont des endroits touristiques qui devraient être attrayants pour tous ceux qui arrivent la première fois au Congo. Mais aucune indication ne montre ces endroits au niveau des aéroports Antonio-Agostinho-Neto et Maya-Maya, du Port autonome de Pointe-Noire ou sur les routes nationales. D'autres espaces tels que les jets d'eau d'une hauteur de 10 à 15 mètres sur les rivières Niari et Likouala-Mossaka ne sont pas connus du tout.

Ainsi, des dépliants et autres supports documentaires des sites touristiques devraient être distribués gratuitement à l'entrée du pays. Et la nécessité d'avoir de grandes et larges enseignes des sites touristiques au niveau des portes d'entrée au pays et sur les voies de communication devient une urgence. Et comme certains endroits sont méconnus et enfouis dans la nature, il est important d'associer à ce travail de recensement de tous ces sites des géographes et des historiens pour arriver à en sortir des enseignes qui attireraient des visiteurs qui arrivent au Congo.

Faustin Akono

SANTÉ

L'Association ponténégrine de pédiatrie se lance contre la mortalité infantile

Créée il y a moins d'un an, l'Association ponténégrine de pédiatrie (Aspoped) a présenté sa stratégie globale lors de sa sortie officielle, le 15 avril dernier, en présence d'Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire, et de plusieurs invités.

Dirigée par le Dr Ildvert Cyriaque N'Djobo Mamadou, pédiatre-nutritionniste, l'Aspoped est une organisation professionnelle qui a aussi un caractère scientifique. Elle veut impacter positivement la santé de l'enfant pour un développement harmonieux selon une approche pluridisciplinaire et contribuer à l'épanouissement professionnel et social des membres.

« L'Aspoped poursuit aussi comme objectifs d'organiser et structurer l'expertise locale en matière de santé de l'enfant, de fédérer les acteurs multisectoriels et transversaux en vue de la mutualisation des ressources, de promouvoir les partenariats à haut impact, de travailler sur la base des données factuelles issues de la littérature consacrée à la santé de la mère et de l'enfant et des études menées par l'association, de travailler sur la base d'indicateurs et les mesurer à court, moyen et long terme afin d'étudier l'impact des interventions mises en œuvre sur le terrain, d'utiliser une approche holistique et intégrée dans la mise en œuvre des interventions, s'appuyer sur le travail des comités de réflexion et de soutien pour mettre en œuvre la vision de l'association », a dit le président Ildvert Cyriaque N'Djobo Mamadou.

Au regard de la situation alarmante de la santé de l'enfant dans



Photo de famille lors de la sortie officielle de l'Aspoped/Adiac

le monde avec près de 5,2 millions de décès par an et de celle du Congo peu reluisante marquée par le taux de morbidité, mortalité maternelle, néonatale et infantile juvénile qui demeure très élevé constituant ainsi un problème majeur de santé publique (près de 8 000 décès d'enfants sont enregistrés par an, faisant vingt-deux décès par jour, soit un décès chaque heure), cette initiative a reçu l'assentiment de tous (pouvoirs publics, organismes internationaux et tous les intervenants du système de santé).

En louant l'initiative de l'Aspoped d'accompagner les efforts fournis par les pouvoirs publics et autres parties prenantes pour améliorer la qualité et l'offre des soins, Alexandre Honoré Paka a dit : « Je salue la volonté et le professionnalisme dont font preuve les membres de l'Association ponténégrine de pédiatrie qui ont résolu de mettre ensemble les

différents acteurs et parties prenantes de santé afin de travailler de façon coordonnée et efficace pour le bien-être de la mère et de l'enfant. Pour ma part, je me constitue comme un parrain disposé à vous accompagner pour l'accomplissement de cette noble mission et je demande aux autres personnalités de saisir la main ouverte et tendue de l'association ». Il a annoncé que « désormais la Journée internationale des droits de la femme sera couplée à celle de la santé de la mère et de l'enfant dans le département de Pointe-Noire », répondant au vœu exprimé par l'Aspoped.

La session scientifique organisée autour des thèmes « Morbidité et mortalité de l'enfant à Pointe-Noire », « Modèle des soins de la mère et de l'enfant », « L'histoire de la pédiatrie au Congo » suivie des échanges et débats a mis fin à l'activité.

Hervé Brice Mampouya

COOPÉRATION

Un navire français en escale à Pointe-Noire

Du 4 au 8 avril, le « Commandant Birot », patrouilleur de haute mer de la Marine nationale française, a fait escale au port autonome de Pointe-Noire.

Accueilli à quai par l'attaché de défense près l'ambassade de France en République du Congo et après passage en revue du piquet d'honneur, le commandant du navire français a effectué une visite de courtoisie aux autorités de la ville : préfet, maire, commandant de la zone militaire de Défense n°1 – auprès desquelles il a reçu un accueil chaleureux. L'équipage a quant à lui profité d'une halte bien méritée après plus de dix jours de navigation dans le golfe de Guinée, dans le cadre de l'opération « Corymbe ». Depuis 1990, la France y déploie un à deux bâtiments de façon quasi permanente, pour contribuer à la diminution de l'insécurité maritime ainsi que pour appuyer la montée en puissance des marines riveraines du golfe et des centres de la structure issue du processus de Yaoundé.

Partage et instruction

Cette escale a aussi été l'occasion de mener des échanges fructueux entre les deux marines sur le volet de l'Action de l'état en mer et dans les eaux continentales (AE-



Un défilé militaire DR

MEC). Des actions de formation ont également été menées dans différents domaines, tous affé-

rents au concept de l'AEMEC : les séquences d'instructions allaient de l'usage d'un radar

embarqué à la bonne mise en œuvre d'un dispositif de sécurité maritime en passant par la pré-

sentation du drone en tant que moyen aéro-maritime, démonstration à l'appui. Ces échanges ont trouvé leur aboutissement à la mer entre le Birot et un patrouilleur de la Marine congolaise, où les deux bâtiments ont conduit des exercices d'arraisonnement et de projection d'équipes, sur la thématique essentielle de la police des pêches.

Une coopération bilatérale plurielle

Parallèlement à cette escale, il s'est tenu à Pointe-Noire une période d'instruction navale, toujours en cours, menée par deux officiers des Éléments français au Gabon (EFG), dans le cadre d'un détachement d'instruction opérationnelle, tandis qu'au sein de l'Académie militaire Marien-Ngouabi à Brazzaville, un détachement terrestre des EFG dirigeait lui aussi une formation opérationnelle. Cette dernière s'est terminée le 14 avril par la remise d'attestations à une soixantaine d'officiers et sous-officiers des Forces armées congolaises.

La Rédaction

JUDO

Le club Vatican termine en tête du championnat départemental de Brazzaville

Organisés du 2 au 17 avril au Palais des sports de Kintélé, les combats des championnats départementaux de judo de Brazzaville ont permis à la ligue éponyme d'élaborer son classement de la saison en cours. Ce classement est, en effet, dominé par Vatican grâce à ses sept médailles en or, cinq en argent puis dix en bronze.



Le président de la ligue de judo de Brazzaville, Me Aya, récompensant les médaillés/Adiac

Au total, trente-quatre clubs dont 697 athlètes ont participé aux compétitions ayant regroupé des judokas de Brazzaville dans toutes les catégories et versions. Au classement général, le club Vatican a dominé les combats dans toutes les catégories. Il est suivi du club de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) qui a totalisé douze médaille, dont six en or, une en argent et cinq en bronze. Tosa Obika s'est placé troisième avec onze médailles (cinq en or, quatre

en argent et deux en bronze). La quatrième, la cinquième et la sixième places sont respectivement occupées par KGS, Judo club Dragon et Kawashi. Les judokas de ces clubs ont donné le meilleur d'eux-mêmes pendant ces championnats. KGS a obtenu seize médailles (quatre en or, six en argent et six autres en bronze), quinze pour Dragon (4 quatre en or, quatre en argent, sept en bronze) et quatorze pour Kawashi (quatre en or, quatre en argent et six en bronze).

A. A. Neto, avec ses douze médailles (trois en or, cinq en argent et quatre en bronze) est septième, tandis que TSK a remporté neuf médailles (trois en or, quatre en argent et deux en bronze) et est huitième. Le célèbre club Momekano (trois en or, deux en argent et trois en bronze) s'est placé au neuvième rang du classement général, au moment où le top 10 a été clôturé par Tosa Obika 2, grâce à ses sept médailles dont trois en or, une en argent et trois autres en bronze. Le reste des clubs n'a pas vraiment brillé.

Après plusieurs années d'hibernation, les judokas ont profité de cette compétition pour non seulement retrouver le tatami mais aussi mettre en exergue leur savoir-faire. Des spectacles dignes des judokas ambitieux ont été livrés aux spectateurs, qui prenaient quotidiennement d'assaut l'enceinte du Palais des sports.

Notons qu'au terme de ces championnats, la Ligue a mis en place une équipe départementale qui représentera Brazzaville lors des prochaines compétitions nationales, notamment les championnats nationaux qui auront lieu à Dolisie, dans le Niari.

Rude Ngoma

CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT LIGUE 1

Les Diables noirs affrontent l'AS Otohô

Le match remis de la 18^e journée opposant le troisième au deuxième du classement pourrait avoir des incidences si l'AS Otohô l'emporte.

La Ligue nationale de football met à jour son calendrier après la participation de l'AS Otohô à la phase de poules de la Coupe africaine de la confédération. A la suite de son élimination à la porte des quarts de finale, l'équipe championne du Congo en titre a jeté toutes ses forces en bataille pour reconquérir la première place, occupée par l'Athlétic club Léopards de Dolisie. Revenue à deux points du leader, elle n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. Une merveilleuse opportunité d'occuper la première place de la Ligue 1 congolaise se présente à elle ce mercredi en cas de succès face son poursuivant immédiat.

C'est un match qui comptera énormément à la fin de la saison pour l'une ou l'autre équipe, surtout pour les Diables noirs qui n'ont plus droit à l'erreur. En cas de défaite, les Diablotins seront distancés de sept points et diront sans nul doute adieu à la deuxième place qualificative à la Coupe d'Afrique. Or, une victoire

les relancerait parce qu'ils reviendront à une unité de la deuxième place.

Les deux formations ont respectivement brillé lors de la 20^e journée. L'AS Otohô a dominé Patronage Sainte-Anne 2-0 pendant que les Diables noirs s'imposaient face à l'AS BNG 3-1. L'AC Léopards n'a pas fait les choses à moitié face à l'AS Cheminots 3-1 pour améliorer son compteur à 43 points. Le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) a été tenu en échec 0-0 par Nico-Nico.

La Jeunesse sportive de Talangaï a accroché V Club à Pointe-Noire sur ce score identique. Le Cara et la JST gardent respectivement leur 4^e et 5^e places avec 31 points chacun devant l'Etoile du Congo qui a gagné des places au classement en dominant FC Nathalys 4-0. Les Stelliens comptent 28 points comme l'Interclub qui a fait jeu égal 1-1 contre le FC Kondzo, relégué à la 8^e place avec 27 points à cause de la victoire stelliennne.

James Golden Eloué